

# COLLOQUE

# LE DROIT À LA PREUVE DANS LE CONTENTIEUX SOCIAL

**6 mars 2025 | 17h-20h**

à l'Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse  
- Salle de Conférence Furbury-Lamouroux -  
13 rue des Fleurs 31000 Toulouse



**SÉBASTIEN  
RANC**

MAÎTRE DE CONFÉRENCES  
EN DROIT PRIVÉ  
UNIVERSITÉ TOULOUSE  
CAPITOLE



**FRÉDÉRIC  
GUIOMARD**

PROFESSEUR DROIT PRIVÉ  
UNIVERSITÉ TOULOUSE  
CAPITOLE



**VÉRONIQUE  
L'HÔTE**

AVOCATE AU  
BARREAU DE TOULOUSE,  
CO-PRÉSIDENTE DE LA  
COMMISSION DROIT SOCIAL

Avocats + 3 ans de barre /  
Magistrats / Universitaires : 50€  
Avocats - 3 ans de barre / Etudiants  
: gratuit

**Inscription  
obligatoire :**



**La Fête du  
Droit**



# PROGRAMME

Le renforcement du droit à la preuve mis en exergue par les arrêts de l'Assemblée plénière du 20 décembre 2023 a achevé une mutation du droit de la preuve, initiée par la Cour européenne des droits de l'Homme. Désormais, des preuves issues de procédés illicites ou déloyaux peuvent être reçues lorsqu'elles sont indispensables à la garantie des droits des justiciables. Ces évolutions ont un impact important sur les droits des salariés comme des entreprises et suscitent d'importantes questions théoriques et pratiques. Par exemple, comment les juges du fond évaluent-ils la proportionnalité entre le droit à la preuve et la protection des droits fondamentaux ? Quelles stratégies les défenseurs peuvent-ils adopter pour produire de telles preuves ? Comment concilier le droit à la preuve et la garantie des droits fondamentaux des parties ou des tiers ?

Au cours de ces débats, trois aspects principaux seront abordés : la question de la production des preuves face à la vie personnelle du salarié, celle de la garantie du droit à la preuve face à la protection conférée aux données personnelles des autres salariés, avec une attention particulière au contentieux portant sur les discriminations et, enfin, une interrogation sur les limites que le secret des affaires ou les secrets professionnels peuvent apporter à la production de preuves dans ces litiges du travail.

## TABLE-RONDE N° 1

17h-18h

### LOYAUTÉ ET RECEVABILITÉ DE LA PREUVE

- **Actualité du droit à la preuve illicite**, Sébastien Ranc, *Maître de conférences en droit privé*
- **Regards croisés**, Catherine Brisset, *Présidente de chambre sociale à la Cour d'appel de Toulouse* et Laurence Despres, *avocate au Barreau de Toulouse*

*Animée par Sébastien Ranc,  
Maître de conférences en droit privé*

## TABLE-RONDE N° 2

18h-19h

### DROIT À LA PREUVE VS RGPD

- **Accès à la preuve et protection des données à caractère personnel**, Marie-France Mazars, *doyen honoraire de la Cour de cassation, ancienne vice-Présidente de la CNIL*
- **Le droit à la preuve en matière de discrimination**, Pauline Le Bourgeois, *Avocate au Barreau de Toulouse*

*Animée par Frédéric Guiomard,  
Professeur de droit privé*

## TABLE-RONDE N° 3

19h-20h

### LE DROIT À LA PREUVE FACE AUX SECRETS

- **Le droit à la preuve face au secret des affaires**, Céline Mangematin, *Professeur de droit privé*
- **Le droit à la preuve face aux secrets professionnels**, Raphaëlle Rondy, *vice-Présidente Pôle social - CPH, Tribunal Judiciaire de Toulouse*, Olivier Romieu, *Avocat au Barreau de Toulouse*

*Animée par Véronique L'Hôte,  
Avocate au Barreau de Toulouse*

Colloque éligible à la formation continue des avocats.  
Le colloque sera suivi d'un cocktail dinatoire.